

des données précises. Il n'y avait pas besoin de placiers, parce que la marchandise était vendue d'avance. Ce qui est plus important c'est que les industriels canadiens pouvaient alors fabriquer en grande quantité. C'est aujourd'hui le grand besoin de notre industrie et il faut que notre marché y pourvoie.

On dit aussi que la protection fait naître les combinaisons industrielles. Le développement normal de l'industrie détermine une plus grande capacité de production, une meilleure qualité de la production, et abaisse le coût de la production. Si des combinaisons louche se produisent, il existe des lois qui permettent de les faire disparaître. De toutes façons, il est certain que ces combinaisons industrielles n'ont pas pris une développement alarmant. Le recensement du Canada indique que l'on compte, au Canada, environ 35,000 établissements industriels. Toutefois, sont compris dans ce nombre, des établissements qui peuvent à peine prendre le nom de fabrique ou de manufacture. Etant donné que le nombre total des employés de ces établissements est de 700,000 le nombre moyen d'employés par l'établissement, au Canada, ressort à environ vingt.

Une accusation plus sérieuse, c'est que les industriels canadiens, grâce au tarif, prennent des bénéfices exagérés. On assure, par exemple, qu'ils ajoutent à leur prix de vente, le prix du fret et le total des droits qu'ils auraient à supporter les produits similaires d'importation. Nous n'excuserons pas un tel procédé, mais nous disons qu'au lieu de parler de façon générale, les accusateurs devraient donner des précisions appuyées sur les preuves indiscutables. On verrait alors qu'il s'agit de cas particuliers qu'on ne peut généraliser pour en tirer argument contre le système protectionniste. Nous attirons l'attention sur une manière déloyale d'attaquer les manufacturiers et indirectement, le système protectionniste. On prend en exemple quelques rares manufacturiers qui ont brillamment réussi. Ils sont attaqués de façon sensationnelle par les orateurs et par les journalistes. On rend publics les bénéfices qu'ils ont réalisés dans une année particulièrement heureuse de leur exploitation. On analyse de façon déloyale leur bilan. On évite d'établir une moyenne entre les bonnes et les mauvaises années. On ne tient aucun compte de leur habileté commerciale, de leur valeur comme administrateurs et de la valeur de leurs procédés de fabrication. On présente cette prospérité exceptionnelle comme étant la situation générale de l'industrie du pays tout entière.

Cette méthode d'argumentation est aussi déloyale que celle qui consisterait à prendre en exemple un cultivateur ayant brillamment réussi une année, d'analyser son bilan, d'établir ses bénéfices et d'affirmer ensuite que cette situation exceptionnelle est celle de tous les cultivateurs du pays. On pourrait procéder de même pour les mines, où il arrive qu'un prospecteur frappe une veine d'une richesse inouïe et en tirer la conclusion que les propriétaires de mines font des bénéfices fabuleux.

Une récente étude de l'industrie de la chaussure révèle qu'un grand nombre de manufacturiers ont tenté de réussir, mais ont fait banqueroute, et que le rendement moyen du capital engagé dans cette industrie ressort à 5,29 pour cent par an.

La statistique des faillites de l'agence Dun se lit comme suit:

Année	Nombre de faillites de Manufacturiers	Somme	
		1918	1919
1918	232		
1919	655		
1920	426		

C'est l'autre côté de la médaille.

Dans son exposé budgétaire de l'exercice qui viendra à expiration le 31 mars 1921, le ministre des Finances estime que le bilan du pays s'établira comme suit:

Dépenses prévues y compris les versements au fonds capital	\$549,649,428
Revenu prévu	381,000,000
Déficit prévu	168,649,428

Qu'on adopte le libre-échange, on perd les revenus provenant des droits de douane qui se chiffrent à \$167,000,000 et le déficit atteindra le chiffre de \$335,649,428. Ceux qui proposent d'abolir les droits de douane et ainsi de perdre le revenu qu'ils produisent, proposent de les remplacer par les impôts suivants: — impôt direct sur la terre non améliorée et sur les ressources naturelles, relèvement de l'impôt sur le revenu personnel, relèvement des droits perçus par l'Etat sur les héritages, augmentation des impôts dont les compagnies sont frappées. Frapper d'un impôt la terre non productive ne soulève guère d'opposition, mais on doit se rappeler que les terrains vagues sont déjà frappés d'impôts par les municipalités et que certaines provinces les frapent d'un impôt additionnel. Comme question de fait, beaucoup de propriétaires de terrains vagues ont préféré les abandonner plutôt que de payer l'impôt. Les individus sont maintenant frappés par le gouvernement fédéral et par les municipalités d'un impôt sur le revenu. Toutes les provinces perçoivent des droits sur les héritages. Les corporations sont imposées comme les individus par les gouvernements provinciaux, par les municipalités, par le gouvernement du Dominion. Elles payent aussi patente aux gouvernements provinciaux pour le privilège d'exister à titre de compagnies. On signale que les impôts suggérés, bien que susceptibles d'un rendement plus élevé, ne sauraient produire l'énorme somme de \$335,

000,000 qui constituent presque le revenu total du Canada.

Le fait que le revenu prélevé au moyen des droits de douane est plus élevé par habitant, au Canada qu'aux Etats-Unis, est souvent utilisé comme un argument, pour démontrer que le tarif canadien est trop élevé. L'explication du fait est simple. Les Etats-Unis imposent des droits élevés sur les articles d'importation susceptibles de concurrencer les leurs. Mais parce que les Etats-Unis ont créé une industrie nationale puissante, en adhérant pendant 131 ans au protectionnisme, il se trouve qu'ils n'importent que peu de choses. Conséquemment la somme qu'ils prélevent au moyen des droits de douane est moins élevée par habitant qu'au Canada, non pas parce que leurs droits sont moins élevés, mais parce que leurs importations sont comparativement moindres.

La concurrence des Etats-Unis.

Les Etats-Unis, dont la population est de 105,000,000 n'achètent de ce pays, dont la population est de 8,000,000, la moitié à peine de ce qu'il lui vend. Nos exportations aux Etats-Unis et nos importations de ce pays depuis l'année 1907 se chiffrent comme suit:

Valeur des importations des Etats-Unis

Exercice	Somme
1907 (9 mois)	\$155,943,029
1912	356,354,478
1917	677,631,616
1920	802,096,817

Valeur des exportations aux Etats-Unis

Exercice	Somme
1917, 9 mois	\$79,021,480
1912	120,534,634
1917	486,870,690
1920	464,029,273

L'an dernier, chaque habitant des Etats-Unis acheta pour \$4,41 de marchandises canadiennes, tandis que chaque Canadien acheta pour \$100,26 de marchandises américaines. Il est significatif que les Américains nous achètent surtout des matières premières alors que nous leur achetons surtout des produits manufacturés. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le change soit défavorable au Canada et que notre argent subisse aux Etats-Unis une lourde perte au change. Telle est la situation avec un tarif protecteur. Qu'arriverait-il s'il était aboli? En faisant concurrence, aux Etats-Unis, le Canada subit présentement certains désavantages qui peuvent être résumés comme suit:

1.—Les Etats-Unis ont maintenu pendant 131 ans un tarif protecteur. Le Canada n'a maintenu le sien que depuis 42 ans.

2.—Les Etats-Unis ont un système industriel mieux organisé que le nôtre et soutenu par une richesse nationale immense.

3.—Les manufacturiers des Etats-Unis sont les maîtres de leur marché indigène de 105,000,000 de consommateurs. Ainsi ils peuvent fabriquer en grand et spécialiser leur fabrication. Le marché canadien de 8,000,000 de consommateurs est déjà sérieusement envahi.

4.—Les Etats-Unis ont une main d'œuvre comparativement plus grande que la nôtre.

5.—La législation douanière américaine décourage les importateurs de produits canadiens alors que la législation douanière canadienne encourage les importateurs de produits américains. En résumé, en l'état actuel de notre industrie, nous ne pouvons fabriquer en grand à moins que nos industries soient efficacement protégées contre les industries des Etats-Unis. Nous avons le choix entre deux alternatives.

Nous pouvons abolir notre tarif douanier et permettre aux Américains de fabriquer ce dont nous avons besoin et produire les matières premières dont ils ont besoin ou perséverer dans notre politique qui consiste à croire et à vouloir que le Canada continue à développer son industrie aussi bien que son agriculture. En Europe, il y a une expression qui est bien connue "la pénétration pacifique". Ce qui, en d'autres termes, signifie domination d'un petit pays par un grand. Le petit pays il est vrai, conserve souvent les apprences extérieures de son indépendance nationale mais après en avoir perdu la réalité, au point de vue financier et commercial il n'est plus qu'un vassal de son puissant voisin.

Pendant la campagne de réciprocité commerciale de 1911, l'ancien président Taft et l'ancien président Roosevelt s'accordaient à reconnaître que c'était une excellente affaire pour les Etats-Unis.

Ils s'écrivirent des lettres confidentielles à ce sujet. Puis vint la querelle au sujet de la mise en nomination pour la présidence et les lettres furent rendues publiques par l'ancien président Taft, à Boston, Mass., le 25 avril 1912.

Nous détachons d'une lettre de l'ancien président Taft à l'ancien président Roosevelt, le passage suivant:

"La quantité de produits canadiens que nous achetons créerait un courant commercial entre l'Ouest canadien et les Etats-Unis, qui ferait du Canada un vassal des Etats-Unis. Il transmettrait le siège de toutes les importantes affaires canadiennes à Chicago et à New-York. Il en irait de même des affaires de banque. Nos manufacturiers vendraient beaucoup au Canada. Je vois que c'est l'argument dont on fait usage au Canada, contre la réciprocité. Je crois que l'argument est bon." Dans sa réponse l'ancien président Roosevelt, déclara:

"J'estime que ce que vous voulez faire du Canada est admirable à tous les points de vue. Je donne mon adhésion entière au li-

bre échange avec le Canada, pour des raisons à la fois économique et politiques".

Ceux qui ne veulent pas croire au danger économique d'abolir le tarif ou de l'abaisser lorsque ce sont des Canadiens qui le leur signalent, s'interrogent peut-être foi à ce que disent des hommes tels que l'ancien président Roosevelt ou l'ancien président Taft. Les passages précédents qui visent les Etats-Unis, ont été rédigés dans un esprit amical. Un certain courant commercial entre les deux pays est nécessaire. Nous ajoutons qu'il est profitable aux deux pays. Mais le peuple des Etats-Unis comprendra certainement le légitime désir qu'ont les Canadiens de développer leur propre pays, tout en maintenant avec les Etats-Unis les meilleures relations.

Conservation.

Nous avons le choix entre deux manières d'exploiter nos richesses naturelles. Nous pouvons piller ces richesses, les expédier à l'état brut ou à demi travillées, dans des pays qui les travailleront et nous les renverront sous forme de produits ouvrés, qu'ils nous vendront très cher. L'autre manière consiste à conserver nos richesses, à travailler nos matières brutes et à les livrer au consommateur qu'une fois finies. Selon la première manière, nous exportons notre bois, nos minéraux et notre bois à pâtre. Selon la seconde manière, nous les travaillerions et ne les exporterions qu'une fois qu'ils auraient atteint leur dernière transformation industrielle.

Selon la première manière, nous ne demanderions à notre main-d'œuvre que le minimum de travail. Les bénéfices inhérents aux procédés divers de fabrication, seraient acquis à d'autres pays.

Ainsi leur seraient réservés les bénéfices des banques, des assurances, des compagnies de transport et une partie de notre population serait bientôt forcée d'émigrer pour aller chercher du travail, là où elle pourra trouver. Selon la seconde manière, nous développerions notre commerce et nous donnerions du travail à nos gens. La première manière, c'est le libre-échange. La seconde c'est le protectionnisme.

Tarif préférentiel dans les limites de l'Empire Britannique.

Dans l'ensemble, les perspectives de voir se généraliser le tarif protecteur dans les limites des pays britanniques, sont très brillantes. Ce système qui s'établira entre les Dominion Britanniques d'au-delà des mers, sera tout à fait dans le cadre du système douanier américain, établi entre les Etats-Unis et les Etats-Unis d'au-delà des mers, y compris Cuba. La France et l'Italie ne font pas autrement pour leurs colonies respectives et l'Allemagne avait autrefois adopté ce système.

Les Usines Canadiennes pendant la guerre.

Peu de temps après la déclaration de la guerre, les usines canadiennes furent mises sur pied de guerre et la fabrication des munitions s'organisa. Le Cabinet de guerre présenta au Gouvernement Impérial le rapport suivant, qui permet de se rendre compte de la façon dont les usines canadiennes réussirent dans cette fabrication.

"Les ressources industrielles du Canada ont été utilisées pour la guerre presque aussi complètement que celle des îles Britanniques.

La fabrication des munitions effectuée principalement sous le contrôle de la Commission Impériale des Munitions — qui passa au Canada des commandes portant sur \$1,200,000,000.

Au moment de la plus grande activité, les fabriques canadiennes de munitions employaient entre 250,000 et 275,000 travailleurs. Mais notre industrie ne livra pas que des explosifs et des obus, elle livra en outre 64 navires en bois, 44 navires en acier et 3,000 aéropatrons. Pendant cette période, l'industrie canadienne alimenta la population du pays et l'armée canadienne en outre. L'armée canadienne se recruta pour la moitié dans les usines canadiennes et la moitié de ceux-ci leur revint lorsqu'ils furent démobilisés. Si nous n'avions pas développé nos industries et les affaires qui en dépendent, si nos produits avaient été manufacturés à l'étranger, le Canada n'aurait pas pu envoyer un aussi grand nombre de soldats sur les champs de bataille. Il n'aurait pas pu fabriquer autant d'obus, construire autant de navires et d'aéropatrons. Surtout il n'aurait pas pu fournir un effort financier aussi grand. Enfin, à la fin de la guerre il n'aurait pas pu donner du travail à un aussi grand nombre de soldats démobilisés.

Conclusion

Dans le cours de cet exposé, un effort a été tenté pour démontrer que les fabrications sont inseparablement liées aux autres industries canadiennes, que deux millions de travailleurs ou de gens qui en dépendent gagnent leur vie dans les manufactures et que la plus grande partie de la population en tire un avantage direct ou indirect, que ce pays a pris un développement considérable grâce à la Politique Nationale de protection, que dans le monde entier, un courant protectionniste se manifeste et que le Canada ne peut pas s'en désintéresser, qu'une révision de notre tarif devrait être scientifique et devrait prendre en considération les besoins de toutes les classes et qu'une politique douanière stable est une nécessité vitale du pays, et que, enfin, l'objet de la politique fiscale, déterminé par cette enquête, devrait être de faciliter au Canada la réalisation de sa destinée qui est de grandir et de devenir une nation, dans les limites de l'Empire Britannique.